L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 30 AOUT 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande à acheter un dentiste avec matériels. S'adresser à M. E. à bureau de l'Abeille. 27 août—1 sept

ON demande—A louer une petite fille et un petit garçon, âgés de deux à six ans. Des orphelins ou enfants indigents seraient préférés. S'adresser en personne ou par lettres à chasseur N° 102, Hôtel de Chartres. 24 août—7f

A LOUER.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni; prix modéré. S'adresser au-dessous de l'Hôtel St-Charles.— J. B. Trapolin. 25 août—2 sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs de la Vigilant Hand s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti. 30 août—1sem

A VENDRE—Une buvette bonne location, pour $150 comptant. S'adresser aux bureaux de l'Abeille. 23 août—1 sem

A vendre—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 250 rue Decatur entre St. Philippe et Hôpital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Ferret, 79 Passage de la Bourse. 14août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lorenz Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,923—Division C. Attendu que Mme Veuve Caroline Flettrich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenz Flettrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28août—28—4,9sept

Succession de Ellen Monaghan, femme de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,902—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 août—25 31—3 sept

Succession d'Auguste François et Claire Paul, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,885—Division A.—Attendu que Felicia François a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste François et Claire Paul, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24 27—2 sept

Succession de Mary Barrett, femme de William H. Bourke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 21,873—Division B.—Attendu que William H Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Barrett, femme de William H. Bourke, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.
19 août—19,24,28.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 23me jour de juin 1887, Jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regnon vs. Honore Théze, son mari.—No 20,988—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regnon et contre le défendeur Honore Théze, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant aujourd'hui entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

(Signé) A. LEBLANC, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et l'ai le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce jourd'hui 23 juin 1887, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau.) M. A. MCDONNELL,
29 juil—3f on 30j Dépté-Greffier

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 21,426—Division C. Ainsi l'affaire de Peter J. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, Peter J. Glaser, l'entrepreneur du collecteur de taxes d'Etat et district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schempel et John Stumpf, conformément au réglement de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 173, bornés par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété vendue à Peter Hill Rufus Waples le 22me jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Casacalve (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 2, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalve et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Grands-Hommes sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de titre exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour de mai 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistrés au Bureau des aliénations, livre 124, folio 345.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schempel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schempel et John Stumpf à Peter X. Glaser, parderant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites actes dont ses document sont annexés à la pétition enlisaée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 849, et livre 124, folio 784.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, mesurements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les quinze jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

34 Rue Royale, N.O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cordes en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à base à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 22 mars—

ELKIN & CO.,

100.....Rue du Canal.....100

Nouvelle Importation de

NATTES DE CHINE

sans joint et de qualité extra.

Toutes étroites, Légères et Certaines

RIDEAUX

Des dernières nouveautés et des genres les plus neufs venant de Crétt, Madras, Salem et Nottingham,

Portières Turcomans et de Vienne,

TAPIS

Moquettes, Velours, Brusselles et Impériales, Blancs, Matelas, Paillasses, Duvets, Oreillers, à prix réduits.

AFFRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L A S L

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et le Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à mes frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances offertes par cette Loterie ne sont pas égales à celles qui ne sont pas sous le contrôle de ces deux hommes.

RAPPELEZ-VOUS que le tirage de tous les billets SERAFIN PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le Président d'une banque, le Caissier des dépôts, le Président d'une autre banque, sont revêtus par les trésoriers des banques diverses. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans mensongers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

AFFICHES JUDICIAIRES.

Joseph Schemel vs James Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 32,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une lots de terre se touchant, avec tous les droits, valeur, privilège et servitudes qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numérotés un à onze inclusivement, dans l'ilot numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Frenchmen, ledit lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond, par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade: la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains No. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Rodhigue et autres, parevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'attention des propriétaires de moulins à riz et autres est appelée sur la

Vente d'une portion de terre de valeur, avec usines, situées à Iberville, Etat de Louisiane, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Lafayette, avec la chaudière, la machine et autres engins de valeur, etc.; pierres meulières, manufactures, écrans, vannes, etc., employés dans un moulin à riz et contenus dans les dits magasins.

Bertrand Saloy vs. James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Magasins, Fonchet, Gérod Lafayette, et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et un quart de façade rue Magasins; cent soixante-treize pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-quinze pieds et par de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant partie de la Fonchet; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, avec toutes aisances et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, James Wood de Louis I. Maillot, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 20 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
COMMISSAIRES.

Les personnes désirant visiter les magasins ci-dessus trouveront toujours sur les lieux un gardien du shérif qui fera voir la propriété mise en vente.

4 août—4 11 18 25—sept 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs Mme Anne Lecoq.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré No trois cent soixante borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Basson et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un dédit carré mesurant trente six pieds, on donne de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente-six pieds, ledit terrain étant plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm H. Seymour, notaire et en ce qui regarde par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Aden Cousley, d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par feu Allen Cousley dans la succession de Mme Mary Wiun par un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, huissier à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qu'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de Nouvelle-Orléans, mesurant 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Fouchet (Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et s'étendant en profondeur parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher on Parc de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—Sept

Julius H. Penne vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Bonne, étant désigné par le Numéro trois d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1869, une copie de chaque est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 131 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant de les autres quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant et y attachés.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. H. Kopf, d'après un acte passé pardevant W. J. Carroll, notaire, en date du 15 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16août—16,17,24,31—7,10 sept

VENTES PAR LE CONSTABLE

Adolphe Lemaune vs Marie Antoine femme de Guillaume Artigue, et son mari pour l'autoriser.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No. 12,530—En vertu d'un writ de ferri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Vocelle, juge de la Première Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux comptoirs, un pupitre, un lot de meubles, un lot de dentelles assortis, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la
26 août—26,31—sept 6 Nlle-Orléans.

George Saron vs Mme Ellen Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—Nos. 11,102—En vertu d'un writ de ferri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Vocelle, juge de la Première Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Fourcher) actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend entre lignes parallèles à la limite de la propriété Fouchet (Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et s'étendant en profondeur parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher on Parc de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—Sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division E. No 21,882—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du présidemandé Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Cossmann, Esq, nommé en cette ville, le LUNDI, 12 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de la dite présidemandé et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans les quinze jours après la réunion des créanciers, ils les mettent en dit présidemandé ayant supposé, ou que Martin Voorhies, Esq., syndic, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.

(Signé) A. LEBEY VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 août—2f ch 26 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Hommes des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Cassacalve (maintenant Royale), Fresse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surget, ancienneement ingénieur civil, le 18 juillet 1845, déposé en l'étude de Charles Roudanouché, anciennement notaire en cette ville; les dits lots présentent chacune vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cassacalve (maintenant Royale), ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quatante piastres, le montant d'un mandat fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1880.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1879.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1878.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litiges et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et par encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'acte primitif de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,

Nos 239 et 239½ 12 rue Chippewa.

—Aussi—

Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Aux Ventes Publiques, Encanteurs—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent en congé, date du 26 août 1887, il sera vendu:

Un lot de meubles de bureau accusé dans un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.
27 août—27 sept 3 6

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen "décédé".

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,690.

(A l'encan).

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez alley, en vertu de cet ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent, agissant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", actuellement absent, en congé, date du 26 août 1887, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Bonne et Dumaine, mesurant chacun 32 pieds de façade à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encore avec son voisin Union et Prieur.

2° Un lot de terre avec les améliorations qui y sont, situé dans le même District et ilet, désigné par le lettre D, du susdit plan de De Armas, mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble la maison y attachée.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui y sont, situé dans le même District et ilet, désigné par la lettre C, d'après le susdit plan de De Armas, mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un lot de terre, avec les améliorations qui y sont, situé dans le même District et ilet, désigné par la lettre B, du susdit plan de De Armas, mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui y sont, situés dans le même District et ilet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas, mesurant chacun 32 pieds de façade à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encore avec son voisin Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec les améliorations qui y sont, situé dans le même District et ilet, désigné par la lettre G, du susdit plan de De Armas, mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble la maison y attachée.

7° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Johnson et Devant (Célestine) et Gulves (ci-devant Jonquilles), ledit lot mesurant 16 pieds 10 pouces 6 lignes de façade à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.

Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Gulves.

8° Un lot de terre, situé dans le même district et ilet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle) Johnson (anciennement Célestine) et Gulves (ci-devant Jonquilles) désignés par les Nos 7 et 3, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté le 27 juillet 1886, lesquels lots mesurent chacun 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Gulves sur 160 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

10° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet sur les Nos 240 et 241 bornés par les rues des Champs-Elysées, Français, Arnot et Bruins, mesurant le dit lot 32 pieds sur 320 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bourbon, Célestine (ci-devant Bagatelle) et Dublin (ci-devant Jonquilles), ci-devant Ferve, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Tonnelier, Bienville, Bienville et Jeanne Bagnan désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de façade à la rue Tonnelier sur 120 pieds 9 pouces 30 pieds 9 pouces 4 lignes de façade à la rue Bienville et 120 pieds de profondeur, le tout d'après le plan qui en a été dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 20 octobre 1866, et déposé au bureau de W. J. Castell, notaire, en office ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises avec mansarde, comme le plan de la Nouvelle-Orléans, et ayant un corridor et de 8 à 10 chambres en tout, cave, hangar, etc.

Ledit lot conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Conditions—Com